



## Règlement de la Crocofolie 2026

### Article 1 : Organisation

L'association, les Coureurs sur Route de Côte d'Or, CROCO, affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme, organise la Crocofolie 21ème édition.  
Cette 21ème édition sera organisée le dimanche **14 juin 2026**.

### Article 2 : Définition de l'épreuve

La Crocofolie est un ensemble de courses dont le départ et l'arrivée se situent sur le site du gymnase des Cortots, situé à Fontaine les Dijon, 15 rue des Paules.

Les différentes courses sont présentées ci-dessous :

- 25 km course

#### *Présentation :*

La course emprunte les chemins et sentiers autour de la ville de Fontaine les Dijon ainsi que ceux des communes voisines d'Ahuy, de Daix, de Hauteville les Dijon et de Messigny et Vantoux.

Les participants devront suivre un parcours balisé, jalonné de bénévoles qui assureront la sécurité.

#### *Horaires :*

Départ de la course à 8h30.

#### *Barrières horaires :*

- Premier ravitaillement :

Tout coureur n'étant pas passé au premier ravitaillement situé au km 8,6 de la Crocofolie 25 km dans le temps de 1h22mn de course soit 5,9 km/h ne sera pas autorisé à continuer. Une personne du ravitaillement ramènera à pied les coureurs concernés jusque sur la ligne d'arrivée.

- Kilomètre 19 :

Une deuxième barrière horaire sera positionnée au km 19 du parcours de 25 km. Physiquement cette barrière sera placée sur le parcours retour au niveau de la traversée de la route d'Ahuy. Le temps maximum autorisé pour atteindre cet endroit est fixé à 3h00. Ceci signifie que pour un départ à 8h30, vous devez être reparti à 11h30 de ce point de contrôle. Dans le cas contraire, les coureurs seront pris en charge par l'organisation pour

être rapatriés directement vers la ligne d'arrivée à pied. Un serre file attestera de l'absence de coureurs derrière lui.

#### *Ravitaillement :*

La course se déroule en semi-autonomie.

Deux ravitaillements seront situés au km 10 et km 20. Le positionnement de ces ravitaillements pourra être modifié en fonction de la topographie du terrain.

#### *Conditions d'inscription :*

En 2026, la distance est ouverte à la catégorie espoirs (années de naissance 2004 à 2006). Les personnes s'inscrivant à la course doivent être nées en 2006 ou avant.

- 10 km course

#### *Présentation :*

La Crocofolie 10 km 2026 est une épreuve du challenge de l'Etoile 2026.

La course emprunte une partie des chemins de la course de 25 km.

Les participants devront suivre un parcours balisé, jalonné de bénévoles qui assureront la sécurité.

#### *Horaires :*

Départ de la course à 9h.

#### *Ravitaillement :*

Un ravitaillement sera placé au km 4. Le positionnement du ravitaillement pourra être modifié en fonction de la topographie du terrain.

#### *Conditions d'inscription :*

En 2026, la distance est ouverte à la catégorie cadet U18 (années de naissance 2009 à 2010) et aux catégories supérieures.

Les personnes s'inscrivant à la course doivent être nées en 2010 ou avant.

- 10 km marche (non chronométrée)

#### *Présentation :*

La marche non chronométrée se déroule sur le parcours de la course du 10km.

#### *Horaires :*

Départ de la course à 9h (départ distinct des coureurs et donné après celui du 10km course).

#### *Ravitaillement :*

Un ravitaillement seront placé au km 4. Le positionnement du ravitaillement pourra être modifié en fonction de la topographie du terrain.

### *Conditions d'inscription :*

Le 10km marche non chronométré est ouvert à tous.

- 5 km course

#### *Présentation :*

La Crocofolie 5 km 2026 est une épreuve du challenge de l'Etoile 2026.

La course emprunte une partie des chemins de la course de 10km.

Les participants devront suivre un parcours balisé, jalonné de bénévoles qui assureront la sécurité.

#### *Horaires :*

Départ de la course à 9h15.

#### *Ravitaillement :*

Aucun ravitaillement n'est prévu sur cette course.

#### *Conditions d'inscription :*

En 2026, la distance est ouverte à la catégorie minime U16 (années de naissance 2011 à 2012) et aux catégories supérieures.

Les personnes s'inscrivant à la course doivent être nées en 2012 ou avant.

- 10 km Joëlettes

#### *Présentation :*

La Crocofolie accueille une course réservée aux élèves gendarmes dans le cadre du défi social de la 58ème promotion de l'école de Gendarmerie de Dijon.

A l'occasion de ce défi, une course réunissant une dizaine de joëlettes, tirées et poussées par les élèves gendarme empruntera le parcours de la course de 10km.

#### *Horaires :*

Départ de la course à 9h20.

- Courses enfants

#### *Présentation :*

Des courses enfants seront proposées aux plus jeunes. Les distances, établies en fonction des catégories d'âge, s'échelonneront entre 500m et 1800m maximum.

Les enfants tourneront sur le site sur un parcours typé cross. Ils ne sortiront donc pas du complexe sportif des Cortots.

#### *Horaires :*

Départs des courses à partir de 9h30.

Les arrivées s'étaleront entre 9h34 et 9h45.

#### *Conditions d'inscription :*

Les courses enfants sont réservées aux catégories éveil d'athlétisme, poussins, benjamins des 2 sexes. A noter que les enfants de la catégorie école d'athlétisme ne seront pas classés.

### Article 3 : Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent, par le fait de s'inscrire, à se soumettre à ce règlement et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

### Article 4 : Conditions d'admission des concurrents

#### Personnes mineures :

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par le code du sport ([cf. Annexe 2 : https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation\\_Running\\_2026.pdf](https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Running_2026.pdf)).

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de l'organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

#### Personnes majeures :

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

- D'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code (en fonction du choix de l'organisateur) valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, le numéro de l'attestation PPS pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les licences étrangères ne sont pas acceptées, ce inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics.

## Article 5 : Catégories des concurrents et classements.

Les catégories d'âges sont définies par la Circulaire Administrative téléchargeable sur le site internet de la FFA (en cas d'incohérence, les catégories d'âge de la FFA prime).

### Les Catégories d'âge 2026

(Valable jusqu'au 31 août 2026, ces catégories changeront le 1er septembre 2026)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010
U16 / Minimes	MI	2011 et 2012
U14 / Benjamins	BE	2013 et 2014
U12 / Poussins	PO	2015 et 2016

Éveil Athlétique	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

#### Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1991 - 1987
	M1	1986 - 1982
	M2	1981 - 1977
	M3	1976 - 1972
	M4	1971 - 1967
	M5	1966 - 1962
	M6	1961 - 1957
	M7	1956 - 1952
	M8	1951 - 1947
	M9	1946 - 1942
	M10	1941 - avant

## Classements

Les classements seront effectués en respectant les sexes et les catégories d'âge.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront appelés sur les podiums jusqu'à la catégorie sénior incluse.

Concernant la catégorie Master les premiers femmes et hommes de chaque catégorie seront appelés sur le podium. Cependant, l'organisation se réserve le droit de récompenser les catégories master qui seront représentées par au moins 3 coureurs à l'arrivée.

Pour chaque course un classement scratch sera doté sur le podium.

## Arrivée

Chaque participant se verra remettre un lot lors de son passage sur la ligne d'arrivée.

Les classements seront publiés au plus vite dès la ligne d'arrivée franchie.

Afin de rendre possible cette publication chaque coureur portera un dossard muni d'une puce électronique. Cette puce devra être restituée par chaque participant sur la ligne d'arrivée aux bénévoles en charge de la récupération.

**La non-restitution de cette puce imposera le règlement de la somme de 25 euros.**

Cette somme sera facturée aux coureurs n'ayant pas rendu leur puce.

## Article 6 : Équipement fourni et obligatoire

Chaque concurrent se verra remettre un dossard qui devra être porté sur la cage thoracique (les épingles ne sont pas fournies). Les dossards sont assortis d'une puce électronique qui doit être rendue à l'arrivée.

Afin de faciliter le chronométrage et d'éviter les erreurs, le dossard et la puce associée devront être portés obligatoirement sur la poitrine. Le dossard ne pourra pas être agrafé sur le short, dans le dos ou sur un sac à dos. Le porte dossard autour de la taille est autorisé et devra être présenté de face sur la ligne d'arrivée.

En raison de la distance, de la température potentiellement élevée à cette époque, une réserve d'eau et une réserve alimentaire sont obligatoires pour le 25 km (le port de la casquette est conseillé). L'organisation se laisse la possibilité de vérifier la présence d'eau et d'aliment lors du retrait du dossard.

## Article 7 : Postes de contrôle.

Des postes de contrôle seront placés de manière aléatoire afin de vérifier le bon passage des concurrents sur le parcours. Toute irrégularité constatée entraînera la disqualification et donc le non-classement à l'épreuve ainsi qu'au challenge associé à la distance.

## Article 8 : Abandons.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le poste de contrôle le plus proche qui peut être un signaleur placé sur le parcours, et lui remettre son dossard et sa puce afin qu'ils soient neutralisés.

Le dossard doit être remis à l'organisation par tout moyen possible. Le cas échéant, la puce sera considérée comme non restituée et les pénalités afférentes appliquées.

A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement de recherches...).

## Article 9 : Assistance médicale.

Une équipe médicale, pluridisciplinaire sera mise en place par l'organisation et sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Cette équipe sera stationnée sur l'aire de départ arrivée des courses. Cette équipe sera seule juge de l'inaptitude d'un concurrent à participer.

## Article 10 : Assurance.

Le club des Coureurs sur Route de Côte d'Or a souscrit pour la durée des épreuves une assurance en responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par l'organisation.

## Article 11 : Motifs de disqualification

- non-respect du parcours de l'épreuve
- absence de dossard
- utilisation d'un moyen de transport pendant la course
- non-assistance à un concurrent en difficulté
- insultes ou comportements outrageants proférés à l'encontre des bénévoles organisateurs
- refus de se soumettre à un contrôle anti-dopage
- état physique jugé inapte à la poursuite de la course par le staff médical
- passage après une barrière horaire.
- rejet volontaire de déchets ou détrit

## Article 12 : Réclamations

Elles sont reçues par l'organisation dans les 30mn qui suivront l'affichage. Passé ce délai, les classements seront confirmés.

## Article 13 : Couverture photo, vidéo et droits.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## Article 14 : Droits d'inscription et modalités d'inscription

- la crocofolie 25km est proposée au tarif de 20€ (24€ après le 24/05/2026)
- la crocofolie 10km est proposée au tarif de 13€ (14€ après le 24/05/2026)
- la crocofolie 5km est proposée au tarif de 8€ (9€ après le 24/05/2026)
- la crocofolie randonnée est proposée au tarif de 9€ (11€ après le 24/05/2026)
- Les courses enfant sont gratuites

Toutes les inscriptions se feront par internet à l'adresse suivante : <https://forms.registration4all.com/RE.aspx?E=226206&RORG=OW>

Il n'y aura aucune inscription sur place le jour de la course.

La fin des inscriptions sera effective **vendredi 12 juin 2026 à 19h00**.

Le nombre de participants payants est limité à 600 : 500 par le site lesportif.com et 100 réservés à l'école de Gendarmerie de Dijon.

## Article 15 : Modifications du parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours (y compris le kilométrage total), les horaires et ce en fonction des intempéries et des autorisations préfectorales.

En cas de force majeure les inscriptions resteront la propriété des organisateurs au prorata des frais d'organisation engagés.

## Article 16 : Passage dans des zones privées

En raison du passage des courses dans des zones privées et ouvertes uniquement par les propriétaires pendant les horaires des courses, aucun tracé ne sera divulgué avant la course. Aucune tolérance de passage ne sera accordée par les propriétaires de ces terrains en dehors du dimanche matin entre 8h30 et 12h00. Il est donc demandé à chaque participant de ne pas emprunter les sentiers ouverts à la course en dehors du temps de course. La pérennité des futurs passages passe par le respect de cette règle.

## Article 17 : Pollution, déchets

Tout rejet volontaire de déchets et détritiques constaté par un organisateur entraînera automatiquement la disqualification du contrevenant. Les déchets et détritiques pourront être laissés sur les zones de ravitaillement ou ramenés par chaque concurrent sur l'aire d'arrivée. En cas de disqualification, aucun point ne sera décerné au titre du Challenge de l'Etoile